

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 02 février 2017

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Pascal RAPP, Jean-Michel BRUN, Philippe SCHUTZ, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Franck ROGOVITZ, Thierry UJMA et François PAYSANT, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 9

Dont représentés : 0

membres absents : 1

POINT n°1 : Transfert des emprunts contractés par les anciens EPCI

Monsieur le Président rappelle au bureau que la nouvelle communauté de communes se substitue aux anciennes dans tous leurs droits et obligations. Ces obligations entraînent la reprise de tous les emprunts contractés par la CCPB et la CCH.

Il convient donc de délibérer pour demander officiellement aux banques la réalisation des avenants aux contrats de prêt.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De demander aux établissements bancaires concernés le transfert des emprunts contractés par les 2 EPCI contractés selon la liste établie ci-après,*
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°2 : Convention avec EcoDDS - Avenant

Monsieur le Président explique au bureau qu'il est intéressant d'étendre l'adhésion à l'écoorganisme EcoDDS, chargé de collecter gratuitement les déchets diffus spécifiques des particuliers. En effet, la CCH n'avait pas adhéré mais le traitement de ces déchets est onéreux. L'extension de l'adhésion à la déchèterie de Falck permettra de faire des économies non négligeables. L'avenant à la convention permet également d'acter la fusion des 2 EPCI.

L'exposé du Président entendu,

*Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec EcoDDS pour acter la fusion des 2 EPCI et ajouter le périmètre des 11 communes de la Houve et la déchèterie de Falck dans le cadre du document,*
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

Les membres du Bureau

André BOUCHER,

Pascal RAPP,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

François TROMBINI,

Jean-Claude BRETNACHER,

Jean-Victor STARCK,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

François PAYSANT,